

VARIÉTÉS

RITE ET USAGE DES "AGNUS DEI"

Les rites en usage dans l'Église pour la bénédiction et la consécration des médailles en cire appelées *Agnus Dei* remontent à une haute antiquité : l'Ordo Romain (VIII^e siècle) les mentionne déjà, et le Cérémonial Romain détermine la matière et la forme de cette consécration où chaque chose a sa signification spirituelle et sacrée.

L'*Agnus Dei*, fait de cire blanche, pure et vierge, symbolise la pureté de la nature humaine, prise par le Verbe dans le sein immaculé de Marie, par la seule opération du St-Esprit. L'image d'un agneau imprimée sur cette cire, rappelle l'Agneau innocent immolé sur la Croix pour la Rédemption des hommes.

On emploie, dans cette bénédiction : l'eau, souvent enrichie par Dieu dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, de secrètes et merveilleuses vertus ; — le baume, qui signifie la bonne odeur des vertus que le chrétien doit répandre autour de lui ; — et le saint Chrême, dont sont ointes les personnes et les choses consacrées au culte, et qui symbolise la Charité, reine des vertus.

Le Souverain Pontife plonge les *Agnus Dei*, dans cette eau consacrée, priant en même temps le Seigneur de bénir, de sanctifier, de consacrer cette cire, et Lui demandant, pour les fidèles qui les porteront avec foi et dévotion, les grâces et les faveurs suivantes :

1° Que la vue ou le toucher de l'Agneau imprimé sur la cire, excite le fidèle à considérer sous ce symbole le mystère de notre Rédemption, éveille en lui des sentiments de reconnaissance et d'amour envers Dieu, avec le ferme espoir d'obtenir de sa miséricorde infinie le pardon des péchés commis.

2° Qu'à la vue du Signe adorable de la Croix empreint sur cette cire, les mauvais esprits soient vaincus et mis en fuite, les orages dissipés, les vents apaisés, la foudre et les tempêtes conjurées.

3° Que par la vertu de cette cire bénie soient écartées les fraudes, les embûches, les tentations du démon.

4° Que les femmes qui vont être mères soient protégées et obtiennent une heureuse délivrance.

5° Que celui qui les porte pieusement soit préservé de tout accident, de la peste, du mal caduc, des naufrages, des inondations et des incendies.

6° Qu'il soit soutenu dans la bonne et la mauvaise fortune, défendu contre la malice des hommes et du démon, préservé d'une